



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITÉ

BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS

RAPPORT DU JURY

**Examen professionnel pour l'accès au
corps des attachés d'administration de
l'État**

Session 2025

Rédacteur

Béregère DÈZES, administratrice de l'Etat, présidente de jury

Références intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours/attache-e-dadministration-letat-aae-examen-professionnel>

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	4
A. TEXTES REGLEMENTAIRES.....	4
B. CALENDRIER DES EPREUVES.....	5
C. STATISTIQUES METTRE LE TABLEAU AU BON FORMAT (TOTAL APRES F ET H)	5
II. L'ÉPREUVE ÉCRITE	5
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS	6
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	7
III. L'ÉPREUVE ORALE.....	8
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS	8
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	9

Rapport général de la présidente du jury

Mme Bérengère DÈZES - Administratrice de l'Etat

session 2025

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

L'examen professionnel pour le recrutement d'attaché d'administration de l'Etat est une opportunité pour les secrétaires administratifs déjà en poste au sein du ministère, après au moins 6 années d'expérience, de poursuivre leur parcours professionnel sur d'autres fonctions.

Cet examen est pour eux l'occasion de valoriser leur expérience, réinterroger leurs compétences et se donner de nouveaux objectifs de carrière. C'est aussi un moment où les candidats s'exposent et sortent de leur zone de confort. Préparer cet examen professionnel demande par conséquent d'être au clair sur ses motivations et l'engagement nécessaire pour réussir aux épreuves écrite et orale.

Le jury adresse ses meilleurs vœux de réussite aux candidats lauréats de cet examen professionnel sur leurs prochaines fonctions. Il encourage dans leur préparation tous ceux qui lisent ce rapport avant de s'inscrire à cet examen, notamment ceux qui n'ont pas pu réaliser leurs ambitions pour cette session de 2025 et aspirent à faire une nouvelle tentative.

A. Textes réglementaires

La session 2025 de l'examen professionnel pour le recrutement d'«attaché d'administration de l'Etat», s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

- le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;
- le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps ;
- l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ainsi qu'à la composition et au fonctionnement des jurys ;
- l'arrêté du 22 avril 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au corps des attachés d'administration de l'État relevant du ministère chargé de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche et fixant le nombre de poste offerts pour cet examen.

B. Calendrier des épreuves

Conformément aux textes réglementaires cités *supra* :

- Les inscriptions se sont déroulées du 06 mai 2025 au 10 juin 2025 ;
- L'admissibilité est prononcée à l'issue de l'épreuve écrite du 04 septembre 2025. La liste des candidats admissibles a été publiée le 17 octobre 2025 ;
- L'admission résulte du classement des candidats admissibles à l'issue d'une épreuve orale notée sur 20 d'une durée de 25 minutes. Ces épreuves orales se sont déroulées du 24 au 28 novembre 2025. Les résultats ont été publiés le 04 décembre 2025.

70 postes étaient proposés pour la session 2025.

C. Statistiques

Années	2022			2023			2024			2025		
	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total
Inscrits	533	214	747	531	210	741	594	225	819	546	191	737
Présents	386	146	532	386	143	529	266	95	361	339	54	393
Admissibles	93	30	123	100	35	135	117	35	152	150	31	181
Admis sur LP	33	8	41	33	12	45	47	15	62	53	17	70
Admis sur LC	0	0	0	0	0	0	2	1	3	0	0	0

Source ; SG/DRH/RM

II. L'ÉPREUVE ÉCRITE

L'épreuve écrite s'est déroulée sur la base d'un dossier constitué par le jury le 4 septembre 2025 durant 4 heures.

L'épreuve écrite a pour objectif de placer les candidats en situation professionnelle. Le dossier constitué cette année a permis d'évaluer auprès des candidats les compétences suivantes :

- capacité de compréhension et de restitution d'un sujet complexe ;
- capacité de se projeter en situation professionnelle, en incarnant le rôle de l'Etat et d'un fonctionnaire, en lien notamment avec les collectivités territoriales ;
- capacité à s'adresser avec clarté et concision à un décideur ;

- capacité de faire des propositions opérationnelles. Le calendrier demandé était un élément important à cet égard.

Le sujet demandait un nombre de pages limité, tel qu'un Préfet très sollicité peut demander que les notes qui lui sont adressées soient rédigées.

Les copies qui dépassaient le nombre de pages attendu témoignent de difficultés à faire preuve des compétences recherchées par le Jury, le dépassement du nombre de pages témoignant le plus souvent d'un manque d'esprit de synthèse et d'une mauvaise hiérarchisation des enjeux du dossier. Plusieurs copies ont été pénalisées sur cet aspect.

A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Le sujet portait sur la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et sa mise en œuvre territoriale. Il incitait à présenter la note en trois parties :

- Contexte : enjeux et cadre législatif, définition et élément de planification. Cette partie visait à évaluer la compréhension par les candidats du dossier et de ses enjeux majeurs, et la capacité à les restituer de manière claire et concise.
- Analyse critique de la démarche proposée pour la déclinaison locale de la politique énergétique et climatique via le développement des énergies renouvelables. Cette partie veillait à évaluer la capacité du candidat à prendre du recul sur les documents présentés, le dispositif général et à en faire une analyse critique. (Ecrire « les collectivités sont au cœur du dispositif » n'explique rien et ne suffit pas...)
- Proposition d'éléments concrets par lesquels les directions départementales des territoires pourraient accompagner des communes. Cette dernière partie, souvent la moins réussie et/ou la moins développée est celle où les candidats pouvaient entrer pleinement dans le rôle d'un attaché, en lien étroit avec le terrain.

Les copies montrent, dans l'ensemble, une compréhension globale du sujet. Les copies sont souvent néanmoins trop descriptives et parfois peu ordonnées, les éléments importants étant disséminés dans les différentes parties.

La première partie (cadre juridique, enjeux et calendrier) est souvent plus réussie que les parties 2 et 3 qui demandaient moins de synthèse/description et plus d'analyse. Les éléments cadre juridique, enjeux et calendrier ont parfois été regroupés, nuisant à la lecture globale de la note rédigée (le jury dans sa lecture a souvent dû aller « à la pêche » aux éléments pour les regrouper.)

De la même manière, la deuxième partie demandait de distinguer les « avantages » de la démarche proposés et les « éléments en faveur de l'engagement ». Ces deux items ont parfois été compilés sous un seul paragraphe « avantages », sans analyse de distinction entre les deux qui demandait une réflexion du point de vue des divers acteurs sur le dossier. Les avantages de la démarche sont les facteurs positifs du point de vue de l'Etat, et les éléments en faveur de l'engagement sont, du point de vue des collectivités territoriales, les incitations à s'y engager. Les copies ont souvent manqué d'analyse

critique et d'une prise de recul sur les attentes potentielles des communes sur ce type de démarche.

Concernant la troisième partie, les documents proposés donnaient plusieurs exemples d'actions possibles. Il est dommage que, de manière générale, les candidats ayant bien réussi cette partie n'aient pas osé faire d'autres propositions plus créatives. Le jury regrette par ailleurs que les modalités d'animation, si elles permettaient souvent aux candidats d'obtenir des points « faciles », restent souvent cantonnées à de l'information ou de la communication, uniquement à destination des élus.

De plus, certaines propositions ne sont pas réalistes ou cohérentes en termes de calendrier ou de temporalité par rapport à l'avancement de la démarche.

Pour finir, certains candidats ne proposent pas réellement de modalités d'animation mais décrivent le processus d'accompagnement et d'instruction fait par les DDT (guichet unique, Etat facilitateur, etc.). Une méconnaissance des missions et des périmètres d'intervention des services déconcentrés est à noter pour certains candidats.

B. Conseils aux candidats

Un certain nombre de copies présente des fautes d'orthographe, des ratures, y compris dans l'introduction ou dans les titres de partie. Cela démontre un manque de relecture des candidats et probablement des difficultés à gérer leur temps.

Quelques copies sont peu lisibles.

Par ailleurs, le jury s'est étonné que quelques candidats ne connaissent pas le cadre d'une note administrative, et concluent leur note par des formules de politesse adressées au Préfet. Ce type de production pour un concours étant assez commun, il est recommandé aux candidats de se renseigner sur ce formalisme, notamment en demandant au sein de leur collectif de travail des exemples.

Ces éléments de forme sont importants, ils représentent la première porte d'entrée du lecteur sur le travail produit et créent la première impression générale. Il est dommage que certaines copies consacrent une page entière au formalisme et à la présentation, au lieu de l'utiliser pour développer le fond et l'analyse.

L'énoncé du sujet donnait donc le plan à suivre. Les trois grandes parties proposées sont généralement présentes dans les copies, même si la troisième est parfois traitée comme une annexe à la note.

Certains candidats néanmoins ont fait le choix de suivre un plan différent, souvent au détriment de la copie. Le plan proposé n'est pas un piège, il vise à guider les candidats et les orienter vers les enjeux du dossier et la mise en valeur des compétences à démontrer.

Une note administrative n'a pas à être originale, son formalisme (contexte-description / analyse / propositions) permet même parfois une lecture plus aisée pour le décideur à qui elle s'adresse.

Le jury invite le candidat à se positionner avant tout à la place de la personne à qui s'adresse la note : que doit-il retenir ? une description exhaustive ? les grands enjeux ? une alerte ? un problème à résoudre sur la base de propositions faites ?

C'est pour cela que souvent la partie de contexte est celle sur laquelle il faut savoir faire preuve de plus de synthèse, en écartant les éléments non essentiels. Certains candidats ont perdu trop de temps et d'énergie pour cette première partie.

Pour faire ce tri, le jury invite les candidats à réfléchir à ces points : avant de décrire un dispositif, une action publique, pourquoi celui-ci a-t-il été mis en place ? Quels objectifs sont recherchés ? Quel problème essaie-t-on de résoudre ? Quels sont les obstacles à envisager ? Quel est le rôle des services de l'Etat dans ce sujet ?

Avant de décrire le comment, il faut décrire le pourquoi ...

Les candidats sont encouragés à proposer des analyses et se positionner sur certains constats. Une simple description complète du corpus documentaire ne suffit pas.

III. L'ÉPREUVE ORALE

Les épreuves orales se sont déroulées sur 5 jours, du 24 au 28 novembre 2025, dans les locaux du SIEC, à Arcueil.

Les règles de l'épreuve leur ont été systématiquement rappelées lors de leur entrée en salle d'examen.

Deux auditions se sont tenues en visioconférence, elles se sont déroulées dans des conditions techniques correctes et le jury a veillé à accueillir les candidats concernés dans les mêmes conditions de bienveillance et d'écoute.

Plusieurs candidats ne se sont pas présentés, sans en avertir en amont le SIEC. Le jury regrette ce manque de courtoisie.

Les notes éliminatoires sont inférieures à 10/20. Le jury a fait le choix de ne pas noter les prestations effectuées en dessous de 07,5/20 quand bien même certaines étaient très loin des attendus.

Certains candidats entre l'écrit et l'oral ont été identifiés comme ne remplissant pas les conditions pour concourir ; **le jury appelle les candidats à bien vérifier ces éléments avant leur inscription au concours afin d'éviter toute déception.**

A.Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Candidater à l'examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État revient pour les candidats à faire un point sur leur carrière au sein de la fonction publique et du ministère, revenir sur les postes occupés auparavant mais surtout se projeter dans de nouvelles fonctions d'attaché.

Il est donc essentiel pour les candidats de réfléchir à leurs motivations et au changement de posture que cette promotion, en cas de réussite à l'examen, induira. En effet les compétences acquises qui font d'eux aujourd'hui de bons secrétaires administratifs ne sont pas les mêmes que celles qui feront d'eux de bons attachés.

Les fonctions d'attachés demandent un positionnement plus stratégique avec une vision globale de l'action d'une structure. Les compétences de management que tous les candidats n'ont pas exercées à ce stade de leur carrière sont essentielles. Ainsi, sans être des managers aujourd'hui, les candidats sont invités à réfléchir à ces questions en amont de leur oral.

Les membres du jury pour finir invitent les candidats à incarner les attachés qu'ils aspirent à être au moment de l'oral : prendre une posture d'écoute et d'échange, réfléchir et exposer son raisonnement, avoir une tenue et une posture correctes.

L'oral commence avec une présentation de 10 minutes. Le jury invite les candidats à bien préparer cette partie.

La rédaction du dossier de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP) peut aider à la réflexion sur le sujet (comment présenter mon parcours, sa logique et les perspectives qu'il me donne ?). Une réflexion très en amont de la préparation permet de mûrir ce que le candidat veut partager avec le jury. Il permet aussi de s'approprier les points saillants à mettre en valeur et évite le piège du par cœur, souvent monotone pour le jury et déstabilisant pour le candidat quand il a un « blanc ».

Le jury attend une présentation concrète des métiers exercés. Celle-ci est plus importante que les annexes qui peuvent être rajoutées au RAEP souvent trop longues et de peu d'intérêt.

Pour finir, les échanges après la présentation doivent être pensés et vécus comme tels. Certes le jury vérifie les connaissances générales attendues d'un attaché mais il cherche surtout à voir comment le candidat raisonne et comment il sait entrer en interaction avec le jury. Le candidat fait-il preuve de curiosité sur le ministère, ses missions, son territoire par-delà son poste et des fonctions actuelles ? Il faut aborder avec confiance et ouverture cette partie de l'épreuve orale.

B. Conseils aux candidats

Les candidats sont invités à se projeter dans les nouvelles fonctions auxquelles ils aspirent. Le jury les invite ainsi à préparer leur oral en observant le travail de leurs collègues aujourd'hui attachés, que ce soit leur propre hiérarchie ou d'autres agents dans d'autres structures. Demander à échanger avec eux sera toujours utile et constructif.

Ce conseil est d'autant plus valable si les agents peuvent échanger avec des attachés qui étaient eux-mêmes auparavant agents de catégorie B. Ils pourront alors bénéficier de leur expérience (quelle différence y a-t-il entre les fonctions de secrétaire administratif et celles d'attaché ? quel changement de posture a-t-il fallu apprendre et mettre en œuvre ?)

Par ailleurs, les candidats sont invités à préparer leur entretien en réfléchissant à leurs fonctions au sein du ministère : il est attendu d'eux qu'ils connaissent les fondamentaux, même de manière simple, de l'action publique : quelles sont les compétences du ministère ? A travers quelles directions générales d'administration centrale sont-elles conçues ? Quelle est l'organisation déconcentrée du ministère ? Qu'est-ce qu'un opérateur ?

Les candidats doivent donc s'extraire de leur poste actuel pour l'inscrire dans une vision plus large. A titre d'exemple, un agent doit connaître les enjeux environnementaux du territoire au sein duquel il exerce ses fonctions. Un agent qui suit des budgets d'intervention ou de fonctionnement doit pouvoir présenter les modalités de dialogue de gestion présidant à la détermination du budget qui est alloué à son service.

Un oral est la rencontre entre un candidat et des examinateurs. Pour préparer cette rencontre, les candidats sont invités à réfléchir à deux points : quelles sont les compétences que recherche le jury ? Quelles sont mes compétences ? Quel est le différentiel ? Quelle image aimerais-je que le jury garde de moi ?